

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE
Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER
Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU
Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

625-25 Entretien aménagement rue Brantome RD10 / Convention avec le département

Mr le Maire rappelle la réalisation de l'aménagement de sécurité au niveau du carrefour rue Brantôme / Route des Huttes.

Ces travaux étant situés sur une route départementale, il est nécessaire d'établir une convention fixant les conditions d'entretien de cet aménagement sur le domaine public département, en agglomération.

La convention annexée à cette délibération indique la répartition des charges pour chaque collectivité locale :

Pour le département : l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumineux

Pour la commune : l'entretien des trottoirs, des bordures de trottoirs, des parties enherbées, de la signalisation horizontale et verticale et du réseau d'eaux pluviales.

La convention indique qu'en cas de danger imminent pour les usagers, la commune s'engage à intervenir dès réception de l'information pour sécuriser l'ouvrage.

Le conseil Municipal, par 18 voix favorables :

- accepte la convention
- autorise et délègue à Mr Le maire la signature des documents afférents à cette convention.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Nalliers sous la présidence de M. Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

626-25 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2026**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Le Maire propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire (le Président) à signer tous documents relatifs à ce projet.

Certifiée exécutoire
compte tenu de
sa réception en Sous
Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE
Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER
Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU
Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

627-25 Propriété Communale – Mise en vente d'un bien immobilier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente du bien communal suivant au profit de la communauté de Communes :

Section	Adresse	Désignation	Estimation
YW 167	Les Plantes	815 m ²	4 401€ TTC

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- donne un accord sur cette vente au prix de 4 401 € nets vendeur.
- précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice :	18
de Conseillers présents :	10
de Votants :	18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE
Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER
Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU
Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

628-25 Création d'un SAS d'entrée au restaurant scolaire - Demande de Subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un SAS d'entrée au restaurant scolaire afin d'accroître l'espace d'accueil pour les élèves. Il rappelle que depuis quelques années, les effectifs de d'enfants déjeunant au restaurant scolaire ont augmenté et malgré la mise en place de deux services la salle de restauration s'avère être trop petite avec une surface 74 m² (60 rationnaires par service). Le projet consiste en la création d'un sas d'entrée qui pourrait servir de hall et surtout vestiaire en vue de dégager de l'espace dans la salle de restauration.

Il précise que cette réalisation pourrait bénéficier d'un soutien financier de la DETR au titre des aides des aides aux bâtiments scolaires dont la construction de restaurants scolaires

Il pourrait être réalisé au cours du second semestre de l'exercice 2025.

Il présente le projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	HT	Financement	
Montant travaux	55 000€	Conseil Départemental	11 000€
Honoraire MO	6 600€	DETR 2025	36 960€
		Autofinancement	13 640€
Total dépenses	61 600€	Total recettes	61 600€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 18):

- Approuve le programme qui lui est présenté.
- Adopte le plan de financement prévisionnel proposé.
- Sollicite une aide financière au titre de la DETR pour sa répartition 2025.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.



et de sa publication le

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025



Publié le

Maire,

Le
Bru
ID : 085-218501591-20250121-DELCM2025628-DE

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

629-25 Convention territoriale globale (CTG) -conventions de partenariat –CC Sud Vendée Littoral/Commune

M. le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette démarche politique, qui a été entérinée lors du conseil de communauté du 19 décembre 2024, consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les différents champs d'objectifs de développement et de coordination des actions ont été étudiés lors des deux premières phases de travail :

- la phase d'exploration qui a permis de cerner le périmètre de l'étude et d'identifier les champs d'intervention partagés entre la CAF et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- La phase de diagnostic qui a permis de définir les besoins par des données statistiques et thématiques.

Une troisième phase consistant en la définition des orientations et des axes stratégiques a été validée par délibération en conseil communautaire du 19 décembre 2024.

La rédaction de fiches actions (faisant suite à ces axes stratégiques) maintenant terminée, il convient de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée.

Cette convention (dont les axes stratégiques et les fiches actions sont présentées en annexe) définit le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Considérant que la CTG précise que les financements sont reversés à l'organise, à l'exception des valorisations en nature qui sont destinés à la Commune.

Considérant la Convention de partenariat proposée et jointe à la présente délibération, convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes Sud Vendée Littoral qui fixe les flux financiers dans le cadre de la CTG et le reversement par la communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la Commune de Nalliers du montant de la valorisation financière estimé à 24 581 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les projets de conventions présentées.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de ces conventions et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

630-25 Solidarité avec la Population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, le conseil municipal décidé à l'unanimité de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, à hauteur de 1€ par habitant et donc de :

- Faire un don d'un montant de 2 410€ à la croix rouge
- Habilité Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE
Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER
Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU
Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

631-25 Tarifs Communaux – locations des salles et matériels -2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

Désignation des salles		Journée	Weekend
SALLE des FETES+BAR+CUISINE	Associations locales	150 €	300 €
	Particuliers de la Commune	200 €	400 €
	Associations et particuliers Hors Commune	300 €	600 €
SALLE POLYVALENTE+CUISINE	Associations locales	90€	140€
	Particuliers de la Commune	110 €	180€
	Associations et particuliers Hors Commune	170 €	240€
SALLE POLYVALENTE	Associations locales	25€	35€
	Particuliers de la Commune	35€	50€
	Associations et particuliers Hors Commune	55€	80€
SALLE DES HUTTES	Associations locales	50 €	75 €
	Particuliers de la Commune	70 €	100 €
	Associations et particuliers Hors Commune	100 €	150 €
	Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	20 €	40 €
CHAPELLE DE CHEVRETTE	Associations locales	40 €	60 €
	Particuliers de la Commune	50 €	75 €
	Associations et particuliers Hors Commune	80 €	120 €
	Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	15 €	30 €

Désignation des prestations	Prix / manifestation	Désignation des prestations	Prix / manifestation
Ménage salle des fêtes : l'heure Chèque de caution pour le ménage Chèque de caution pour la location (chapelle / salle des Huttes / Salle polyvalente) Chèque de caution pour la salle des fêtes + sono Sans sono	20€ 60€ 60€ 1000€ 500€	MATERIEL DE SONORISATION MOBILE Associations de Nalliers Caution	gratuit 500 €
TIVOLI Associations de Nalliers (quel que soit le nombre) Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution	20€/manifestation 170 € / tivoli 30€ / tivoli 170 € / tivoli 500€	GRILLES EXPO Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	gratuit 2 € 2 € 3 €
		ECRAN de PROJECTION Caution pour prêt aux associations locales	500 €
TABLES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 1.50€ 1.50€ 2€	CHAISES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 0.20€ 0.20€ 0.40€

Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)

Tarif de remplacement de vaisselle

Assiettes	1,5 €	Verre rond duralex	1 €	Corbeille ,cafetière	9 €
Couverts	1 €	Autres Verres	1,5 €	plat - creux - saladier en verre	4 €
Tasse à café -Ramequin	1,5 €	carafe ou pichet verre	1,5 €	louche -écumoir collectivité	5 €
Couteau à pain	2 €	Plat, soupière inox	9 €	tire bouchon	4,5 €
		Saucière,plat à tarte	9 €	couvert à salade-Cuillère service	2,5 €
		Percolateur à café	10 €	sucrier	1,5 €
				Plateau fromage	4 €

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :
Et de sa publication le :

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

632-25 Adhésion à GEOVENDEE - Renouveau

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

A cette fin, le conseil [à adapter selon les organes] décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :

- De donner pouvoir à Mr FABRE, aux fins de représenter la commune lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
- De donner pouvoir à Mr FABRE aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- De désigner en tant que représentant de la commune Mr FABRE aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

633-25 Office Socio-éducatif –demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'Office Socio Educatif de Nalliers sollicitant une subvention exceptionnelle de 3 000€ pour le financement des frais liés à la gestion de l'accueil Périscolaire de Chevrette.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- décide du versement d'une subvention exceptionnelle à l'OSE d'un montant de 3 000 €.
- Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

634-24 Rémunération intervention - Office Socio Éducatif

Sur proposition du maire ;

Compte tenu du courrier reçu le 06 janvier 2025 pour une demande d'augmentation du taux horaire passant de 28€ à 29€ car l'office va supporter une revalorisation de la masse salariale plus importante en 2025 (Augmentation de la convention collective ECLAT de l'animation et particulièrement du barème)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTER cette demande d'augmentation d'1€ du taux horaire.
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AUVOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémy BARÉ donne pouvoir à Florent CANTETEAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

635-25 Convention de partenariat - commune - Office Socio-Éducatif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'Office Socio-éducatif de Nalliers.

Cette convention, définit les objectifs et la mise en œuvre des actions menées par l'OSE dans le cadre des actions et activités périscolaires:

- **Accueils périscolaires des 2 écoles**
- **Services divers auprès du tout public depuis la nouvelle compétence de centre social**
- **Mise à disposition de personnel** (Dans le cadre des TAP : animation et coordination et la Pause méridienne)

En outre cette convention précise les modalités de la participation financière de la commune (cf. annexe de la convention).

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention qui lui est présentée ;
- ✓ **AUTORISE**, de manière générale, Monsieur Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre

